

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du mardi 29 mars 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 22 mars 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (départ à la DEL-2016-129), M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF (départ à la DEL-2016-105), M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM (départ à la DEL-2016-105), M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN (départ à la DEL-2016-115), Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO (arrivée à la DEL-2016-112), M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-115), M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE (départ à la DEL-2016-112), Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO.

Etaient excusés : Mme Catherine LEBLANC, Mme Caroline FEL, M. Gilles LATTÉ, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (à partir de la DEL- 2016-130)
Mme Françoise LE GOFF a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir de la DEL-2016-106)
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Christophe BECHU
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
M. Gilles LATTÉ a donné pouvoir à Faten SFAÏHI
M. Jean-Pierre BERNHEIM a donné pouvoir à Daniel DIMICOLI (à partir de la DEL-2016-106)
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Grégoire LAINÉ (à partir de la DEL-2016-116)
Mme Véronique ROLLO a donné pouvoir à M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2016-111)
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE (à partir de la DEL-2016-116)
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL -2016-113)
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Alain PAGANO
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à M. Gilles MAHE
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Vincent DULONG a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Karine ENGEL.



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 mars 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2016-104

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget primitif 2016

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans les mêmes termes que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal du 29 février 2016.

■ PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document réglementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique. Cette année, les retraitements sont de deux ordres :

1. Retraitement des opérations comptables d'ordre et des écritures liées aux lignes de trésorerie

Le choix a été fait de ne présenter que les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport.

2. Retraitement des opérations de transfert de compétences

Je vous rappelle également qu'un des enjeux de ce rapport est de pouvoir conserver une base de comparaison satisfaisante entre les deux budgets primitifs 2015 et 2016. C'est pourquoi, pour ce premier budget de la Ville après le transfert de compétences vers la Communauté Urbaine, il vous est proposé de comparer les deux budgets primitifs à périmètre constant à savoir : BP 2015 et BP 2016 hors CU, à chaque fois que cela sera possible.

Ce passage en Communauté Urbaine modifie en effet la structure du budget 2016. Ces nouvelles compétences se traduisent par des charges moindres compensées par une diminution de nos recettes via la baisse de l'attribution de compensation versée par la CU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Ainsi, le passage en CU conduit à une **dégradation mécanique** des indicateurs financiers liée aux règles de transfert de compétences avec :

- une détérioration de l'autofinancement brut d'un peu plus de **5,5 M€**,
- une charge d'investissement qui diminue d'un montant équivalent,
- une capacité de désendettement qui se dégrade **de 4 ans** à l'issue du mandat.

L'effet global est cependant évidemment neutre et s'accompagne d'une amélioration mécanique dans les mêmes proportions des indicateurs financiers d'Angers Loire Métropole.

Cette situation peu satisfaisante, au regard de l'épargne et de la section de fonctionnement, a récemment fait l'objet d'un amendement lors des discussions autour du Projet de Loi de Finances 2016 de la députée Estelle Grelier (devenue depuis secrétaire d'Etat en charge des Collectivités locales) pour créer une Attribution de Compensation d'investissement et neutraliser ainsi les effets sur les indicateurs financiers des collectivités.

Cet amendement visait à permettre de tenir compte des spécificités des dépenses d'investissement et de fonctionnement lors des transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Son exposé des motifs était d'ailleurs très clair :

« Lorsqu'une compétence transférée comporte un volume important de dépenses d'investissements, comme pour la voirie par exemple, cela peut engendrer un déséquilibre des budgets communaux dans la mesure où l'on transfère une dépense d'investissement qui est neutralisée par une réduction de recettes de fonctionnement. Ceci peut conduire à une forte dégradation mécanique des ratios financiers des communes comme on le constate actuellement dans certaines métropoles. Ce phénomène va s'étendre avec les transferts programmés par la loi NOTRe et la rationalisation de la carte intercommunale ».

Cet amendement n'a pas été retenu lors des débats mais pourrait être à nouveau présenté en 2017.

Les caractéristiques du budget 2016 sont les suivantes :

- Un budget de fonctionnement **rigoureux pour préserver notre capacité à investir** :
 - **Une baisse historique des dépenses de fonctionnement** (- 0,2%) avec une maîtrise de la masse salariale (+0,5%) et ce malgré des contraintes externes fortes (révision de la prestation de service unique de la CAF notamment),
 - **Un maintien des recettes de fonctionnement** (+0,2%) malgré une nouvelle baisse de la DGF liée à la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 4,1 M€),
 - **Un autofinancement brut amélioré à 18,5 M€** (contre 17,6 M€ en 2015) mais un autofinancement net qui se dégrade compte tenu des annuités nouvelles,
- Un budget d'investissement tourné vers l'avenir : des dépenses d'investissement proche des 50M€ pour poursuivre le plan d'urgence voirie, le plan places, la végétalisation du cœur de ville, réhabiliter le Centre des Congrès, transformer le Parc des sports de la Baumette et lancer le chantier de la maison de quartier du Lac de Maine,
- Un budget responsable : un emprunt d'équilibre limité à 17,8 M€, soit 1 M€ de moins qu'en 2015 (18,8 M€).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ **BALANCE GENERALE**

Fonctionnement

RECETTES					
	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Taxe foncières et d'habitation	96 180	97 970	1,9%		97 970
Autres taxes	5 900	8 500	44,1%	-2 300	6 200
DGF	36 344	30 550	-15,9%		30 550
Autres dotations	16 954	19 700	16,2%		19 700
Attribution compensation	22 410	22 410	0,0%	-13 666	8 744
DSC	6 000	6 000	0,0%		6 000
FPIC	1 950	2 380	22,1%		2 380
Allocations compensatrices	5 166	4 498	-12,9%		4 498
Autres recettes	35 211	34 640	-1,6%	5 840	40 480
Sous total	226 115	226 648	0,2%	-10 126	216 522

DEPENSES					
	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Personnel (chap 012)	113 582	114 131	0,5%		114 131
Subventions	43 651	43 114	-1,2%	-818	42 296
CCAS	12 050	12 050	0,0%		12 050
Sub enfance/préventions spécialisée/stat	3 639	4 097	12,6%	-818	3 279
Autres subventions	27 962	26 967	-3,6%		26 967
Autres dépenses	51 251	50 900	-0,7%	-3 800	47 100
Sous total	208 484	208 145	-0,2%	-4 618	203 527
Autofinancement Brut	17 631	18 503	4,9%		12 995
Annuité (C+I)	7 846	9 425	20,1%		9 425
capital	5 312	6 855	29,0%		6 855
intérêts	2 534	2 570	1,4%		2 570
Autofinancement net	9 785	9 078	-7,2%		3 570

Investissement

FINANCEMENT					
	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Autofinancement	9 785	9 078	-7%	-5 508	3 570
FCTVA + TLE + TA	6 000	6 310	5%	-1 810	4 500
Subvention et autres	15 579	11 947	-23%	15 148	27 095
Emprunt	18 847	26 397	40%	-8 600	17 797
Cessions	1 056	250	-76%	8 600	8 850
Total	51 267	53 982	5%	7 830	61 812

DEPENSES					
	BP 2015	BP 2016 hors CU	%	Retraitement CU	BP 2016
Dépenses d'équipement	38 082	33 180	-13%		33 180
Subventions	3 353	5 776	72%		5 776
Dépenses financières hors dette	9 832	15 026	53%	7 830	22 856
Total	51 267	53 982	5%	7 830	61 812

■ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Pour le budget 2016, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à :

- **226,65 M€** en recettes réelles,
- **208,15 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT FRAGILISEES MAIS RELATIVEMENT STABLES

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2016 sont assez proches du BP 2015 (+0,2%). Ce constat global reflète pourtant des situations très différentes selon les catégories de recettes :

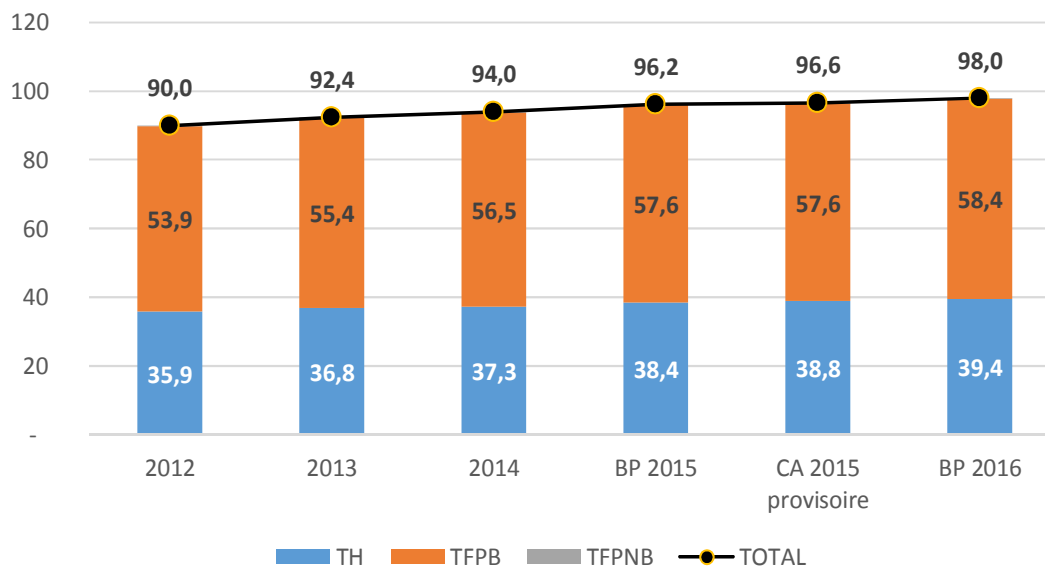
En M€	BP 2015	BP 2016 Hors CU	%
Produit fiscal	96,2	98,0	1,9%
DGF/DSU/DNP	52,4	49,4	-5,7%
Dotations d'agglomération	28,4	28,4	0,0%
Produits d'exploitation et autres recettes	49,1	50,9	3,7%
Total	226,1	226,7	0,2%

PRODUIT FISCAL : 98 M€

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont construites, seulement, sur une croissance de nos bases fiscales fondée à la fois sur la hausse réglementaire nationale de 1% et sur la croissance de 0,5% de l'assiette de l'impôt due à la rénovation et à la construction de logements.

En 2016, les recettes générées par la fiscalité ménages approcheraient ainsi les 98 M€, sous réserve de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat.

Evolution du produit fiscal depuis 2012



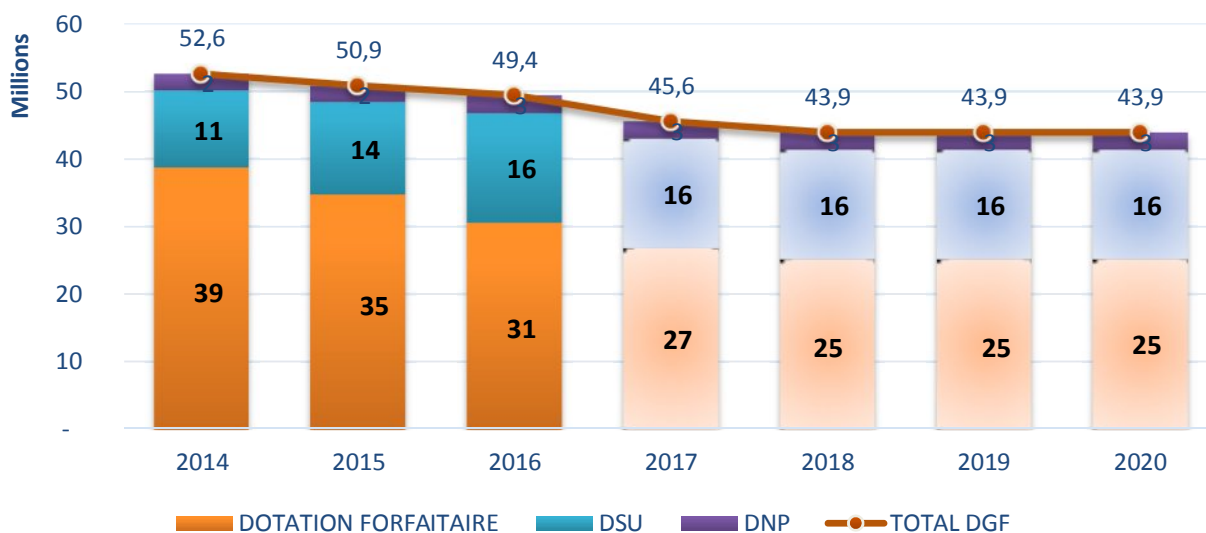
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

DGF (DOTATION FORFAITAIRE-DSU-DNP) : 49,4 M€

La DGF, principale dotation des collectivités locales, est en forte baisse depuis 2014. Avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous avons simulé l'évolution de la DGF sur le mandat (à réglementation constante) en intégrant :

- la dotation forfaitaire, prévue à 30,55 M€, après ponction du montant de la contribution au redressement des finances publiques,
- la dotation de solidarité urbaine, prévue à 16,2 M€, dont bénéficierait Angers qui appartient aux 250 communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine cible,
- la dotation nationale de péréquation, prévue à 2,6 M€ car nous respectons les deux critères cumulatifs suivants : un potentiel financier par habitant supérieur de 5% au plus à la moyenne de notre strate et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

EVOLUTION DE LA DGF DE LA VILLE D'ANGERS



DOTATIONS D'AGGLOMERATION : 28,4 M€

Hors CU, le montant de BP à BP est équivalent à 28,4 M€. Ce montant se décompose en 22,4 M€ pour l'Attribution de Compensation et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

Il est à noter que le passage en communauté urbaine et les transferts de compétence associés ont eu comme conséquence de modifier le montant de l'Attribution de Compensation versée aux différentes communes membres. Ce montant a ainsi été diminué de **13,6 M€** pour la Ville d'Angers pour compenser les transferts de charge de la Ville vers la Communauté Urbaine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

PRODUITS D'EXPLOITATION ET AUTRES RECETTES : 50,9 M€

Le chapitre budgétaire 70 « produits d'exploitation » est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer :

- Les diverses redevances :
 - les redevances d'occupation du domaine public communal : 475 k€,
 - les redevances à caractère sportif : 3 186 k€,
 - les redevances à caractère social : 2 124 k€,
 - les redevances à caractère culturel : 617 k€.
- Les loyers attendus sont estimés à 1 592 k€ et les redevances versées par les concessionnaires (la SARA, l'EPCC Le Quai ou encore le Parc des expositions...) à 1 731 k€.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend en plus du produit fiscal :

- le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) qui devrait continuer de croître puisqu'au niveau national, l'enveloppe dédiée augmente de 28% entre 2015 et 2016 et passe de 780 M€ à un milliard d'euros. Pour la ville d'Angers, le montant 2016 est ainsi évalué à 2,4 M€. Une estimation qui reste prudente avec une évolution de 15% supérieure au notifié 2015,
- Les droits de place perçus pour le stationnement sur voirie (3 005 k€) sachant que les parcs de stationnement ont été transférés à la CU,
- La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (5 600 k€) augmente de près de 2 600 k€ compte tenu des résultats du CA 2015 provisoire (6 100 k€).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :

- les allocations compensatrices pour 4 498 k€ en baisse de 12% par rapport au BP 2015. L'Etat compense ainsi de moins en moins les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale. En perte cumulée depuis 2013, il s'agit de près de 2,8 M€ de baisse sur ce poste de recettes,
- les participations de la CAF à près de 7M€, dont 4,5 M€ uniquement pour la petite enfance et 2,3 M€ pour les accueils de loisirs. A noter que la recette de la CAF au titre de la petite enfance est en baisse de presque 500 k€ suite à la réforme de la Prestation de Service Unique,
- la dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation qui reste stable à 900 k€.

Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » contient surtout le produit tiré des indemnités d'assurance. Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

■ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ POUR LA PREMIERE FOIS

Les crédits de fonctionnement hors intérêts de la dette affichent une baisse de 0,2 % par rapport au BP 2015. Leurs évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

	BP 2015	BP 2016 hors CU	%
Charges de personnel	113,6	114,1	0,5%
Subventions de fonctionnement	43,7	43,1	-1,2%
CCAS	12,1	12,1	0%
Secteur enfance et prévention spécialisée	3,6	4,1	13%
Autres subventions	28,0	26,9	-3,6%
Frais de fonctionnement des services	51,3	50,9	-0,7%
Total	208,5	208,1	-0,2%

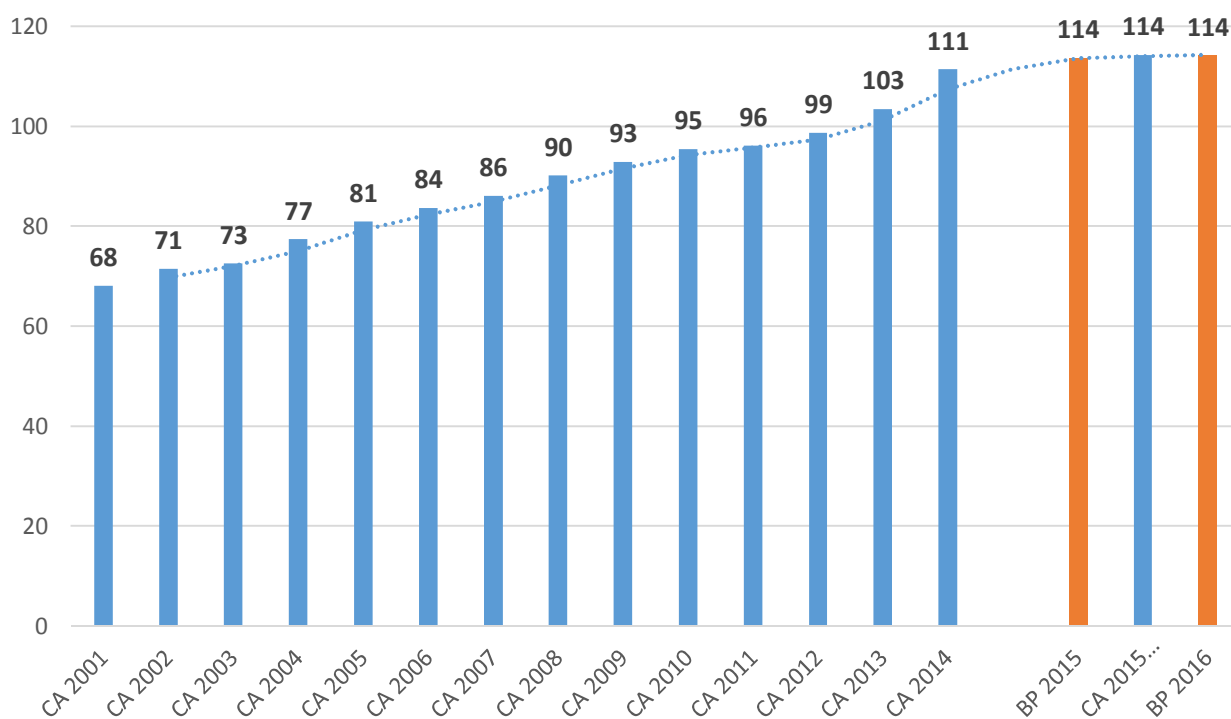
CHARGES DE PERSONNEL : 114,1 M€

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 113,6 M€ prévues au BP 2015 à 114,1 M€ en 2016. Cette hausse limitée de 0,5% est prévue en intégrant de nombreuses décisions qui ne dépendent pas de la collectivité (augmentation des cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, URSAAF, ...).

L'inscription proposée à ce BP 2016 est le résultat de la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier DOB. Pour mémoire, ces orientations rappelaient la nécessité de stabilisation des effectifs, de ne pas remplacer systématiquement les départs en retraite, de développer la mutualisation et d'accompagner fortement les parcours professionnels.

Le graphique ci-dessous illustre les effets des mesures engagées depuis deux ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 114 M€ après des années de croissance élevée.

Evolution des dépenses des charges de personnel depuis 2001 en M€



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET PARTICIPATIONS : 43,1M€

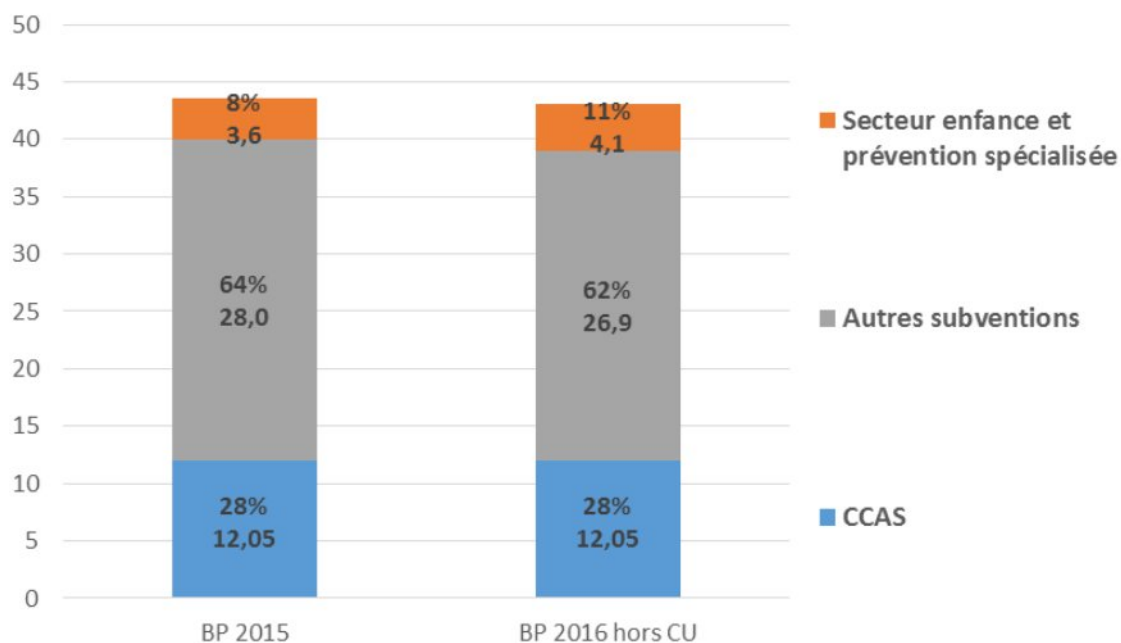
Les subventions de fonctionnement passent de 43,7 M€ à 43,1 M€ soit une diminution de 1,2%. Cette situation comptable globale masque une réalité différenciée qui peut se résumer en trois éléments :

- Une préservation de la subvention au CCAS à 12,05 M€,
- Une progression des crédits affectés à l'enfance et à la prévention spécialisée de 0,5 M€, face aux désengagements de la CAF et du Département,
- Les autres subventions et participations qui diminuent d'environ **3,6%**.

Les deux graphiques suivants illustrent :

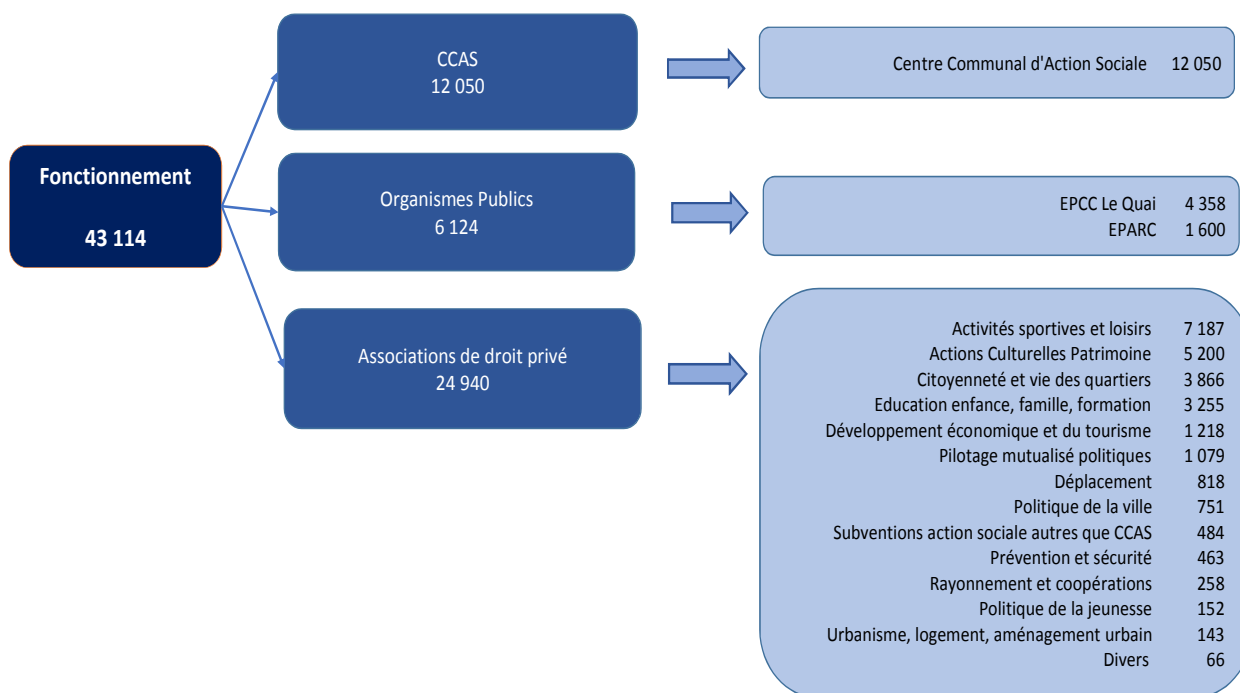
Pour le premier, la situation de stabilisation globale et cette répartition particulière en 2016 liée spécifiquement à la réforme de la Prestation de Service Unique.

Evolution des subvention entre le BP 2015 et le BP 2016



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Pour le second, la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€,



FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES : 50,9 M€

Les frais de fonctionnement diminuent de BP à BP de 0,7%. Ces frais émanent majoritairement sur le chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général ». Près de la moitié des dépenses concernées sont présentées dans le tableau suivant :

Libellé	BP 2015	BP 2016
Energie – Electricité* - Eau/assainissement - Chauffage urbain	8 490 000*	7 300 600*
Frais de nettoyage des locaux	1 705 340	1 749 020
Taxes foncières	1 600 000	1 475 000
Maintenance	1 113 562	1 072 984
Locations immobilières	953 160	1 037 260
Carburants	920 000	871 000
Versement à des organismes de formation	727 500	716 200
Transports collectifs	731 867	679 690
Assurances multirisques	686 550	678 870
Frais de télécommunications	575 000	600 000
Locations mobilières	625 570	519 578
Frais d'affranchissement	536 018	519 446
Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	520 204	505 850
Entretien bâtiments publics	508 040	457 690
Vêtements de travail	453 160	430 500
Fournitures scolaires	393 340	395 940
Entretien et réparations du matériel roulant	381 750	395 500
Fournitures d'entretien	312 000	321 000
Annonces et insertions	491 763	297 100
Frais de gardiennage	220 000	225 000

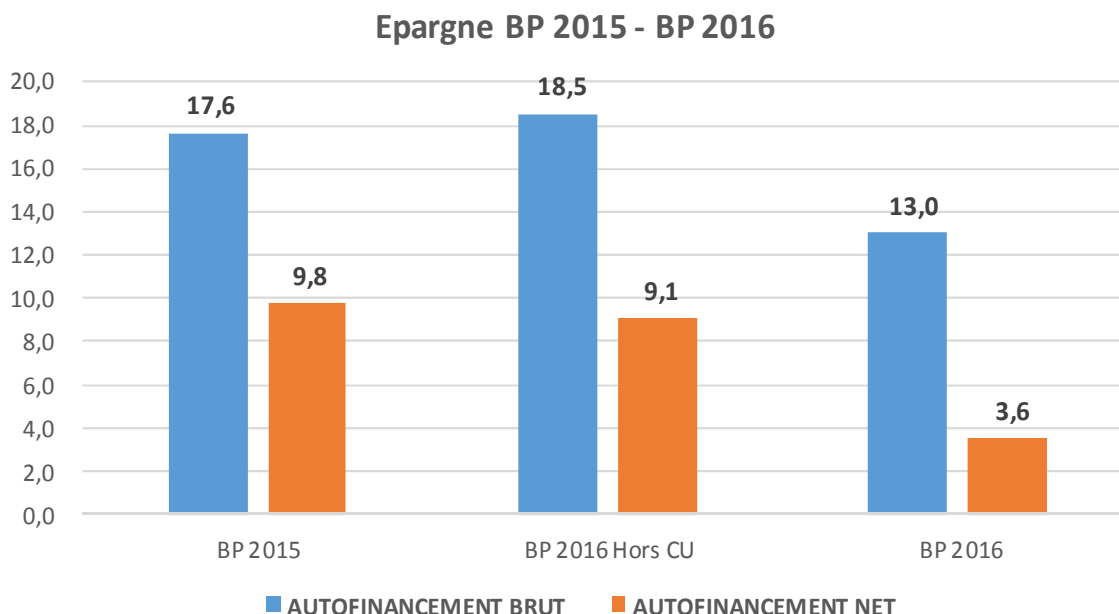
*A noter que le périmètre des dépenses d'électricité est différent entre 2015 et 2016 du fait du transfert des dépenses d'éclairage public vers la communauté urbaine pour environ 1M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

UN AUTOFINANCEMENT BRUT PRESERVE

Les efforts de gestion réalisés sur les dépenses de fonctionnement, le maintien des recettes de fonctionnement (+0,2%) conduisent à améliorer l'autofinancement brut de BP à BP (18,5 M€ contre 17,6 M€ au BP 2015).

L'autofinancement net est quant à lui en baisse car il consiste à prendre l'autofinancement brut et à le diminuer du capital et des intérêts des emprunts à rembourser au cours de l'année. Ces annuités étant en hausse (9,4 M€ contre 7,8 M€ au BP 2015), l'autofinancement net 2015 se dégrade de 0,7 M€.



NB : L'affichage de cette érosion de l'autofinancement est amplifié par l'effet de passage en communauté urbaine (- 5,5 M€) et au final, l'autofinancement net présenté dans ce BP 2016 est de 3,6 M€.

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

AVEC 53,9 M€, DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES EN ADEQUATION AVEC LA CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE

Selon le périmètre retenu, trois chiffres peuvent s'appliquer au programme d'investissement 2016 de la Ville :

- **46,6 M€** : investissement après le passage en CU et les transferts de compétences à cette dernière, notamment dans le domaine de la voirie,
- **61,8 M€** : addition entre les 46,6 M€ précédents et 15,2 M€ de gestion déléguée à la Ville par la CU en matière de voirie et eaux pluviales (et équilibrés en recettes),
- **53,9 M€** : c'est le montant 2016 reconstitué pour permettre la comparaison avec 2015.

Comme elle s'y était engagée, la collectivité maintient donc avec 53,9 M€ son budget d'investissement à près de 50 M€. Au BP 2015, les crédits ouverts étaient de 51,3 M€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016 N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

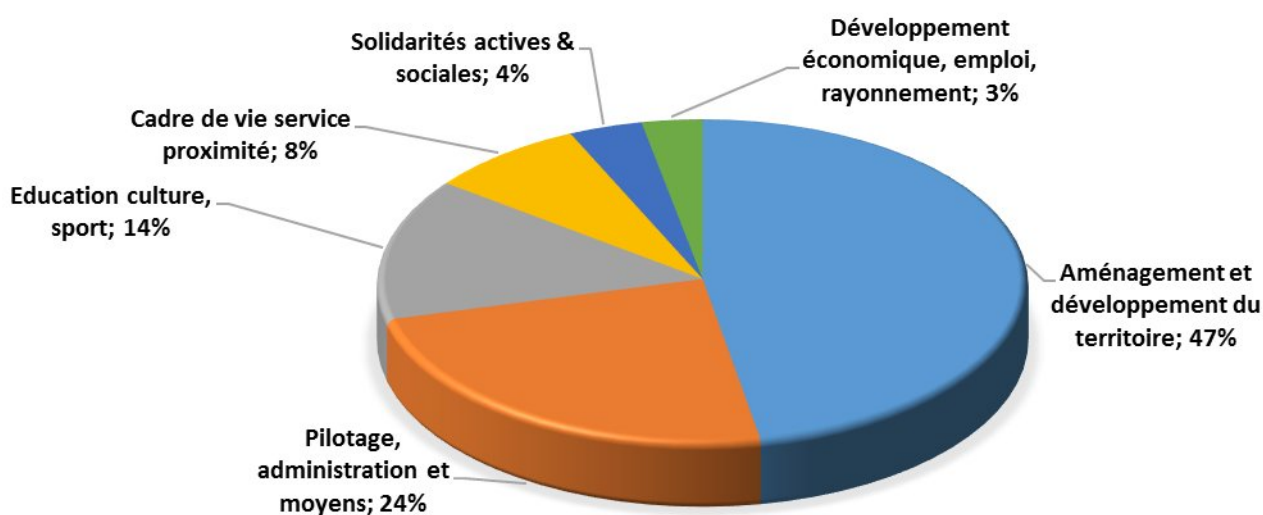
L'objectif pour la suite du mandat et notamment à partir du BP 2017 sera de limiter l'investissement à une moyenne de 43 M€ par an (hors gestion déléguée de la voirie) afin de contenir la dette et ses effets sur l'épargne. Ce chiffre constitue désormais la nouvelle base de référence et correspond, en fait, aux 50 M€ d'avant le passage en Communauté Urbaine diminué des compétences transférées.

Le niveau d'investissement de ce BP 2016 traduit le souci de la collectivité d'adapter désormais ses dépenses d'investissement à ses capacités de financement et en particulier à limiter le recours à l'emprunt.

En dépit de ces contraintes, la mise en œuvre du programme municipal (plan d'urgence voirie, le plan places, la végétalisation du cœur de ville, réhabilitation du Centre des Congrès, le Parc des sports de la Baumette) se poursuit après les premières mesures des exercices 2014 et 2015.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2016.

PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES



PRESENTATION PAR OPERATION

Cette présentation regroupe de manière synthétique les 20 principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2016 en distinguant :

- les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT en k€	
Zones d'aménagement concerté (ZAC)	7 646
Fonds de concours voirie	4 120
Acquisitions foncières	2 277
Cœur de Maine - Centre Maine	1 836
Parc des sports de la Baumette	1 657
Constructions et réhabilitations écoles, petite enfance et ALSH	1 458
Maison de quartier - Lac de Maine	1 130
Nouvelle patinoire	900
Moyens Centre Technique Parcs et jardins (matériel et activités)	870
Travaux Théâtre (Le Quai, Chanzy et autres)	755
Terra Botanica	720
Végétalisation cœur de ville	715
Centre des congrès - Réhabilitation	655
Programme de rénovation urbaine	593
Vidéoprotection	500
Véhicules - propreté publique	413

PRINCIPALES OPERATIONS PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES en k€	
Entretien et réparations patrimoine immobilier	8 400
Moyens informatiques	2 880
Acquisition de véhicules	1 000
Mise en accessibilité bâtiments	600

TOTAL DES CREDITS DES OPERATIONS PRESENTEES	39 125
TOTAL DES CREDITS PREVUS	46 617
CREDITS PRESENTES / CREDITS PREVUS	84%

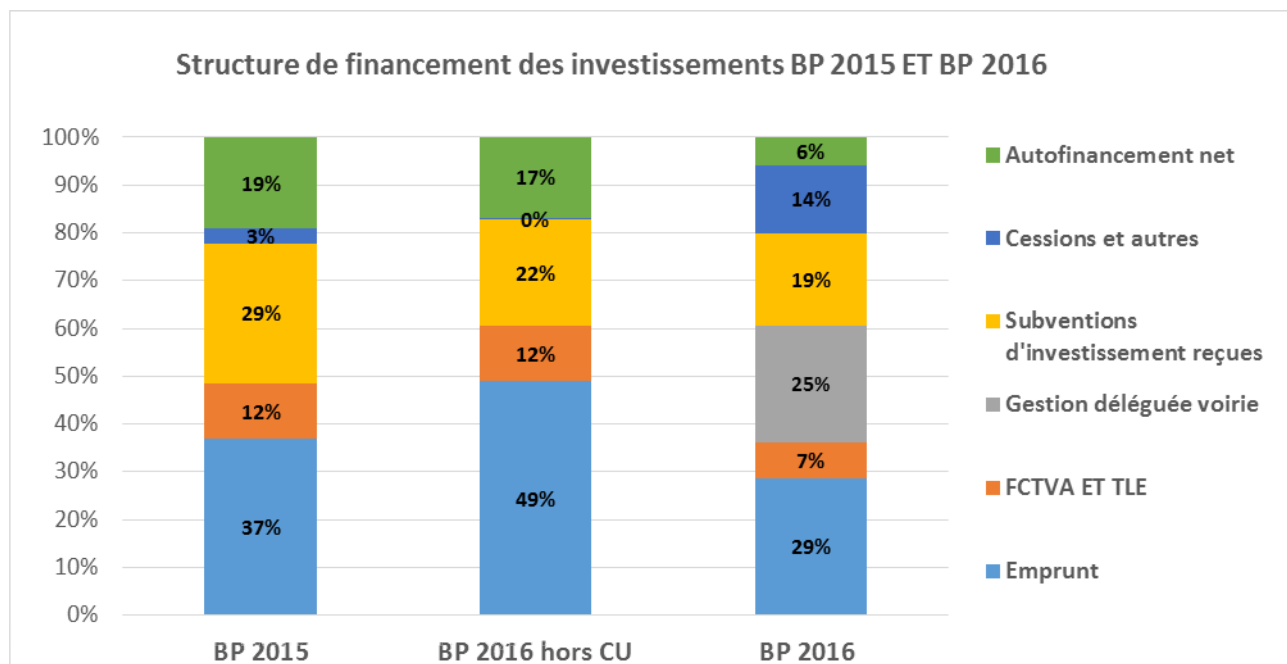
Au final, ces quelques 20 opérations représentent près de 40 M€ d'inscriptions budgétaires 2016 soit 84% des 46,6 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVEES

Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- FCTVA et taxe d'aménagement : 6,3 M€ contre 6 M€ au BP 2015,
- Les subventions d'investissement : 11,9 M€ contre 15,6 M€ au BP 2015,
- Cessions d'immobilisations : 8,8 M€ contre 1,05 M€ au BP 2015,
- L'autofinancement net : 9,1 M€ contre 9,8 M€ au BP 2015.



Le fonds de compensation de la TVA devrait rester stable à 5,8 M€ hors périmètre CU.

A noter, la finalisation du dossier 2016 de FCTVA prévue après le vote du CA 2015, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur ce montant.

Par ailleurs et pour mémoire, la mesure annoncée d'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics n'aura pas d'effet sur ce BP 2016. La mesure, applicable pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2016, impactera potentiellement, en revanche, la prévision du BP 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : 11,9 M€

Les subventions d'investissement passent de 15,6 M€ à 11,9 M€. Cette baisse de subventions de 3,7 M€ par rapport à 2015 est induite par la clôture d'opérations d'investissement.

Nous attendons en 2016 des subventions versées notamment par le FEDER, l'Etat, la Région pour d'autres investissements réalisés ces dernières années (Aqua Vita, la Cité, etc...) comme le détaille le tableau suivant :

<i>En M€</i>	BP 2016	Origine de la subvention
Aqua Vita	5,4	FEDER, Région, Etat
Amendes de police	2,5	Etat
Cité de la solidarité	1,1	FEDER
Rénovation du Parc des expositions	0,6	Région, Département
Autres projets	2,3	Région, Etat, Département, FEDER
Total	11,9	

PRODUIT DES CESSIONS : 8,8 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 8,8 M€.

Il s'agit principalement des cessions de parts sociales liées à la transformation en CU (Sominval, Sara-Sodemel et Soclova).

■ L'APPEL A L'EMPRUNT LIMITE A 17,8 M€ EN 2016

L'emprunt inscrit pour équilibrer la section d'investissement au regard des dépenses envisagées s'élève à 17,8 M€, soit une diminution d'1 M€ par rapport au BP 2015.

DES ANNUITES D'EMPRUNT EN HAUSSE

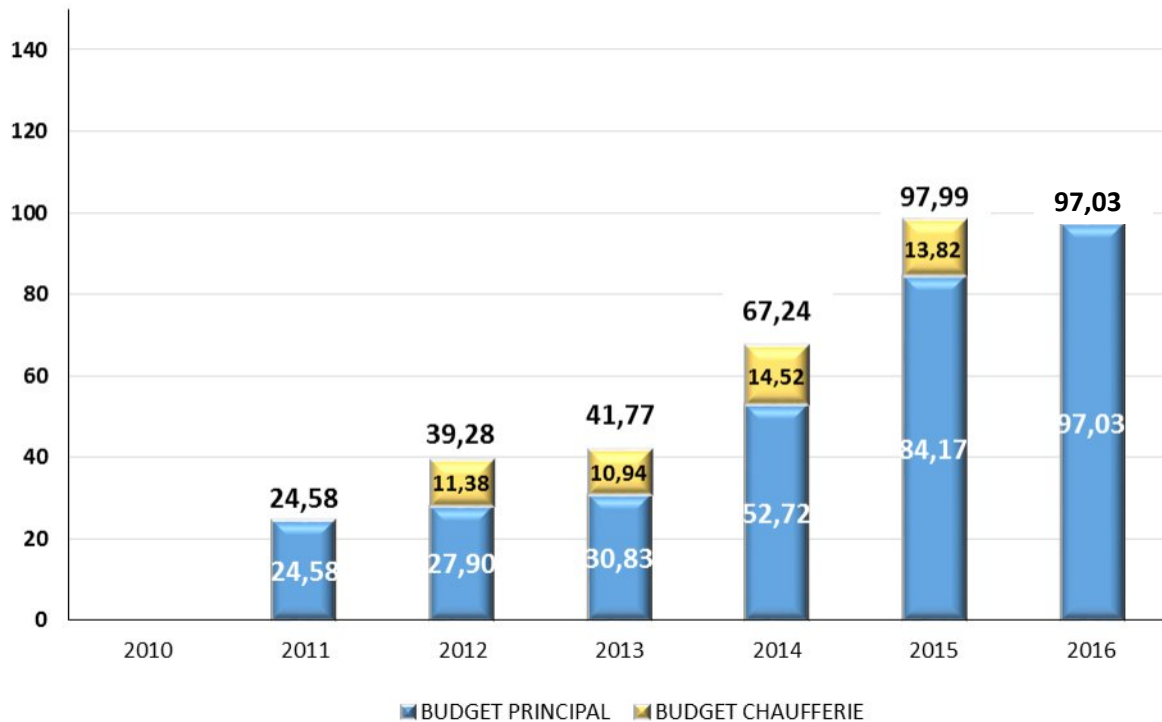
Les annuités de la dette bancaire subissent l'effet des 100 M€ de nouveaux prêts contractés entre 2010 et 2014, malgré la baisse de 16 M€ décidée en 2014 par notre Municipalité. Notre estimation des annuités 2016 se base sur un prêt maximum de 18 M€ sur 20 ans au taux de 2,15% (mobilisé au 1^{er} juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice. Il ne tient pas compte des résultats de l'exercice 2015 qui seront intégrés au budget au moment du budget supplémentaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

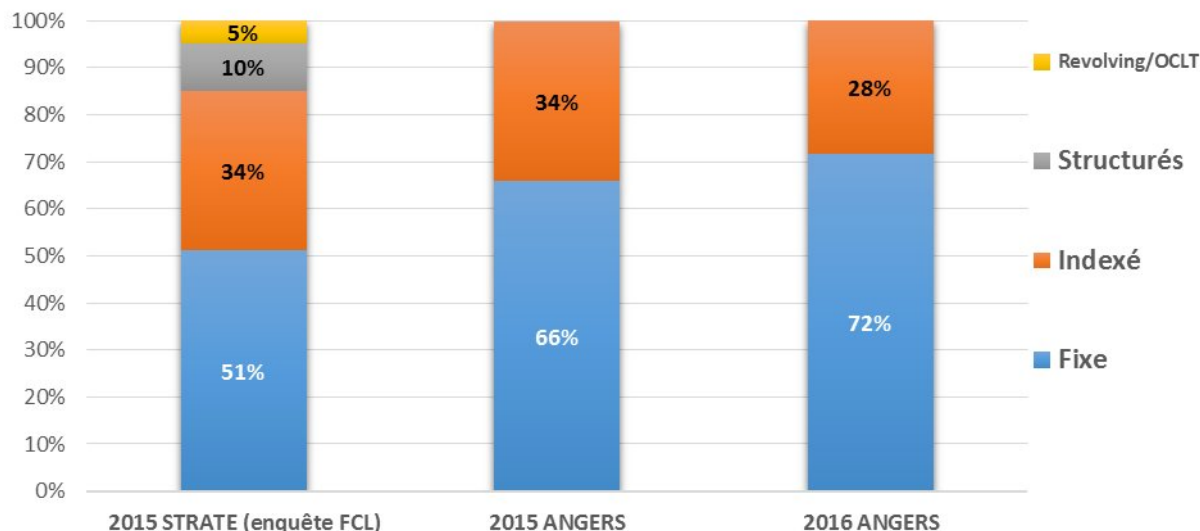
ENCOURS DE DETTE : EVOLUTION ET STRUCTURE

Evolution de l'encours Budget Général Ville d'Angers
 2010-2016 au 01/01/N en M€



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chauffage vers ALM au 01/09/2015.

Pour compléter cette présentation de l'encours, vous trouverez ci-après un graphique présentant la composition par type de taux de l'encours de la ville comparée à la structure moyenne des collectivités de notre strate :



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement orientée taux fixe (72%), a également le mérite de nous prémunir d'une remontée des taux variables et des impacts négatifs qu'elle pourrait avoir sur le niveau de nos frais financiers et par voie de conséquence de notre épargne brute.

La part de taux indexé à 28% nous permet, tout de même, de profiter des niveaux actuels de taux variables particulièrement attractifs.

A noter pour être précis sur les 72% d'encours taux fixe, qu'un produit totalement sécurisé de 4,7 M€, classé A1 (niveau le moins risqué) sur la Charte Gissler est construit en deux phases : l'une en taux fixe de 1,60% sur 7 ans puis l'autre en taux indexé : Euribor 3 mois + 1,20 pendant 8 ans.

TAUX MOYEN D'EMPRUNT ENTRE 2013 ET 2015

Malgré cette structure sécurisée, le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers, pour s'établir à **2,31% alors que celui des communes de même strate se situe à 3,35%**.

	2013	2014	2015
Taux moyen ville d'Angers	3,30%	2,75%	2,31%
Taux moyen des communes > 100 000 hbts (données enquête FCL)	2,62%	3,27%	3,35%

Si notre collectivité se situait au niveau du taux moyen de sa strate, cela représenterait une inscription supplémentaire de frais financiers d'environ 800 000 €.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Notre capacité de désendettement augmente légèrement en passant de 5,6 à 6,1 ans du fait de l'augmentation du stock de dette entre le BP 2015 et ce BP 2016. Ce ratio financier pour 2016 reste globalement satisfaisant.

	BP 2015	BP 2016 hors CU	BP 2016
Encours de dette au 1er janvier N en M€	84,2	97,0	97,0
Epargne brute en M€	15,1	15,9	10,4
Capacité de désendettement en nb d'années	5,6	6,1	9,3

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (208 k€) sont presque identiques au BP 2015 (213 k€). Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2016 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62	208
Investissement	146	-
Total	208	208

Mouvements réels

■ CONCLUSION

Dans un contexte de réduction drastique des dotations d'Etat, la Ville d'Angers se doit de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Grâce à sa gestion rigoureuse, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont en baisse. Ce qui n'était jamais arrivé.

Le budget d'investissement est préservé avec un montant de 53,9 M€ adapté aux nouvelles capacités de financement de la Ville.

Cette rigueur est accompagnée d'une volonté de ne pas augmenter la fiscalité sur le mandat et de limiter le recours à l'emprunt afin de contenir l'évolution de notre dette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 17 mars 2016

DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2016.

Budget Principal Fonctionnement Dépenses

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	43 244 767,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 131 114,00
65	Autres charges de gestion courante	45 735 404,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	180 000,00
66	Charges financières	2 605 940,00
67	Charges exceptionnelles	202 000,00
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	9 600 000,00
023	<i>Virement de la section d'investissement</i>	991 619,00
Dépenses de fonctionnement – Total		216 690 844,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Budget Principal Investissement Dépenses

	INVESTISSEMENT	TOTAL
13	Subventions d'investissement (reçues)	60 354,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 199 215,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 558 820,00
204	Subventions d'équipement versées	5 775 970,00
21	Immobilisations corporelles	11 134 860,00
23	Immobilisations en cours	16 492 930,00
27	Autres immobilisations financières	7 646 298,00
458111	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DF	753 050,00
458112	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DI	12 109 600,00
458121	Gestion déléguée - Eclairage Public DF	2 027 250,00
458122	Gestion déléguée - Eclairage Public DI	258 270,00
040	<i>Opération ordre de transfert entre sections</i>	168 700,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	3 233 000,00
Dépenses d'investissement – Total		78 418 317,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Principal Fonctionnement Recettes :

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
013	Atténuation de charges	1 971 010,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 960 296,00
73	Impôts et taxes	124 703 942,00
74	Dotations et participations	65 361 833,00
75	Autres produits de gestion courante	3 325 563,00
76	Produits financiers	65 000,00
77	Produits exceptionnels	1 134 500,00
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	168 700,00
Recettes de fonctionnement – Total		216 690 844,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Budget Principal Investissement Recettes

	INVESTISSEMENT	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 500 000,00
13	Subventions d'investissement	10 887 550,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 131 318,00
165	Dépôts de cautionnements reçus	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 066 660,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 850 000,00
458211	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RF	753 050,00
458212	Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RI	12 109 600,00
458221	Gestion déléguée - Eclairage Public RF	2 027 250,00
458222	Gestion déléguée - Eclairage Public RI	258 270,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	991 619,00
040	<i>Opérations ordre de transfert entre sections</i>	9 600 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	3 233 000,00
Recettes d'investissement – Total		78 418 317,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement Dépenses

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
042	<i>Opération d'ordre transfert entre sections</i>	20 000,00
023	<i>Virement de la section d'investissement</i>	126 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		208 010,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement Dépenses

	INVESTISSEMENT	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	141 000,00
Dépenses d'investissement – Total		146 000,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Fonctionnement Recettes

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	208 010,00
Recettes de fonctionnement – Total		208 010,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Budget Annexe Boucle Optique Angevine Investissement Recettes

	INVESTISSEMENT	TOTAL
040	Opération d'ordre transfert entre sections	20 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	126 000,00
Recettes d'investissement – Total		146 000,00

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué